



Conseil économique et social

Distr. générale
23 février 2024
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Dix-neuvième réunion*

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Dix-neuvième réunion*

Genève, 6-8 mai 2024

Points 2 et 5 b) de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

**Processus mondiaux et faits nouveaux concernant la coopération
dans le domaine des eaux transfrontières : élaboration du projet
de programme de travail pour 2025-2027 au titre
de la Convention sur l'eau**

Rapport sur l'exécution des activités menées en 2023 au titre de la Convention sur l'eau

Document établi par le secrétariat

Résumé

Le présent document rend compte de l'exécution, en 2023, du programme de travail pour 2022-2024 au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (ECE/MP.WAT/63/Add.1), y compris des activités menées par les organes subsidiaires de la Réunion des Parties et par le secrétariat. Des informations sur les contributions financières aux fonds d'affectation spéciale de la Convention et sur l'utilisation de ces contributions ainsi que d'autres ressources extrabudgétaires figurent dans un document distinct (ECE/MP.WAT/WG.1/2024/5).

Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation sont invités :

- a) À prendre note du présent rapport ;
- b) À encourager les donateurs, s'il y a lieu et si c'est possible, à accepter de tels rapports à l'avenir au lieu de demander un rapport distinct sur leur contribution.

* Cinquième réunion conjointe des deux groupes de travail.



I. Programme de travail pour la période 2022-2024 : éléments marquants des résultats de 2023

1. L'exécution du programme de travail pour 2022-2024 relatif aux activités menées au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) (ECE/MP.WAT/63/Add.1) s'est poursuivie en 2023, l'objectif étant d'appuyer l'application de la Convention sur l'eau et de ses principes et de garantir, partout dans le monde, une gestion coopérative des eaux transfrontières par les pays riverains afin de promouvoir le développement durable, la paix et la sécurité (voir le tableau pour les principaux faits marquants par domaine d'activité). On trouvera à la section III du présent document une description détaillée de l'ensemble des activités.

2. L'année 2023 a donné un élan considérable à l'ouverture de la Convention à une adhésion universelle. Lors de la Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (New-York, 22-24 mars 2023) (Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023), le Nigéria a adhéré à la Convention (22 mars 2023), aux côtés de l'Iraq (24 mars 2023), qui est le premier pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à le faire. La Namibie est devenue le premier pays d'Afrique australe à adhérer à la Convention (8 juin 2023) et le Panama est devenu la première Partie latino-américaine à la Convention (6 juillet 2023). Le 17 juillet 2023, la Gambie est devenue la cinquante-deuxième Partie à la Convention. L'adhésion de ces cinq (5) pays devrait renforcer le dialogue sur les eaux transfrontières dans leurs régions respectives. En outre, plus de 20 pays ont progressé sur la voie de l'adhésion.

3. Manifestation mondiale historique, la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 a permis de déterminer s'il convenait d'envisager et d'établir une coopération transfrontière et intersectorielle pour atteindre l'objectif de développement durable (ODD) 6 d'ici à 2030. « L'eau pour la coopération » était le thème de l'un des cinq dialogues, sur lequel la Commission économique pour l'Europe (CEE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont élaboré conjointement un document de réflexion (A/CONF.240/2023/7). Le secrétariat a facilité le processus préparatoire et la tenue du dialogue interactif 4, a mobilisé et présenté des engagements au titre du Programme d'action sur l'eau et a contribué à l'organisation de nombreuses manifestations parallèles, augmentant ainsi considérablement la visibilité de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la Convention.

4. La Convention et les partenaires ont mis en avant la coopération transfrontière lors de manifestations mondiales tels que la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, le forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 10-19 juillet 2023), où l'ODD 6 était à l'étude, et la Semaine mondiale de l'eau (Stockholm, 20-24 août 2023).

5. Les partenaires ont joué un rôle crucial dans les activités tendant à ouvrir la Convention à une adhésion universelle et à renforcer les moyens d'application de ces dispositions dans tous les domaines du programme de travail. En outre, les Parties chefs de file (Allemagne, Finlande, France, Ghana et Hongrie pour le domaine d'activité 1.1, Allemagne et Hongrie pour le domaine d'activité 1.3, Finlande et Sénégal pour le domaine d'activité 2, Estonie et Slovaquie pour le domaine d'activité 3.1, Finlande pour le domaine d'activité 3.2, Finlande et Hongrie pour le domaine d'activité 3.3, Royaume des Pays-Bas et Suisse pour les domaines d'activité 4 et 5) ont joué un rôle capital en donnant des orientations précises et en mobilisant des soutiens politiques et autres aux fins de l'exécution des activités.

6. En 2023, la Convention a continué à servir d'outil pour la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses ODD, en particulier concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Elle a également été un cadre essentiel qui a facilité le dialogue, le renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience sur les enjeux de la coopération transfrontière, en particulier lors de trois ateliers mondiaux concernant, respectivement, la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines (Genève (modalités hybrides), 16 et 17 octobre 2023) ; l'élaboration d'accords de coopération relatifs aux eaux transfrontières ou d'autres accords (Budapest, 7 et 8 novembre

2023) et le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la mise en valeur des bassins (Genève, 5 et 6 décembre 2023). En outre, deux nouveaux documents d'orientation ont été publiés : les stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, des lacs et des eaux souterraines transfrontières¹ et le résumé du Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière².

7. La Convention a également été utilisée pour étayer l'application de l'Accord de Paris relevant de la Convention-cadre sur les changements climatiques. Par exemple, une attention beaucoup plus importante a été accordée à l'eau et à la coopération transfrontière à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (Doubaï (Émirats arabes unis), 30 novembre-12 décembre 2023), lors de laquelle la gestion des eaux transfrontières et la coopération dans ce domaine tenant compte des changements climatiques ont été prises en compte dans les décisions relatives à l'objectif mondial en matière d'adaptation et au bilan mondial.

8. Le troisième cycle de présentation des rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD, coordonné par la CEE et l'UNESCO, a débuté en 2023, et 129 réponses ont été reçues.

¹ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/70.

² Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/61.

Exemples de résultats et produits concrets par domaine d'activité

<i>Résultats du programme de travail pour 2022-2024</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Principaux résultats concrets de 2023</i>	<i>Principaux produits concrets de 2023</i>
1 : Les pays comprennent l'intérêt de la Convention, y adhèrent, élaborent des accords et créent des organes communs	1 : Sensibilisation et adhésion à la Convention, et application des principes de la Convention fondée sur les effets positifs de la coopération	Adhésion de cinq pays : Gambie, Iraq, Namibie, Nigéria et Panama Progrès sur la voie de l'adhésion dans neuf pays Augmentation de la sensibilisation et de l'appui politique à la Convention et à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières Deux initiatives inaugurales de jumelage ont été menées entre des Parties établies et des nouvelles Parties à la Convention	Fourniture de conseils juridiques et techniques à plus de 14 pays Quatre ateliers nationaux sur l'adhésion à la Convention Deux ateliers nationaux sur l'application de la Convention Trois ateliers régionaux organisés sur la Convention, la coopération transfrontière et le plan d'application Une session de formation des formateurs sur la Convention Présentation de la Convention lors de nombreuses manifestations organisées à l'échelle mondiale ou régionale et au niveau des bassins ; organisation de cours en ligne par des partenaires Appui à l'élaboration de nouveaux accords ou à l'application d'accords existants dans quatre bassins ou sous-bassins Appui à deux processus de coopération régionale Atelier mondial consacré à l'élaboration d'accords de coopération dans le domaine des eaux transfrontières ou d'autres accords (100 participants)
2 : Les ressources en eau des bassins transfrontières font l'objet d'un suivi et d'une évaluation, et les informations recueillies sont diffusées dans les pays riverains	2 : Appui à la surveillance, à l'évaluation et à l'échange d'informations dans les bassins transfrontières	78 études de cas rassemblées pour une nouvelle publication sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés du partage de données transfrontières Organisation de deux ateliers régionaux pour promouvoir l'utilisation des documents d'orientation	Finalisation et publication en arabe, en anglais, en français et en russe des Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières
3 : Gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux dans le contexte des changements climatiques	3 : Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion de l'eau à tous les niveaux	Décision prise en juin 2023 par le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau d'élaborer une note d'orientation sur la gestion « de la source à la mer » Les partenaires ont confirmé que la méthode et les outils fondés sur les interactions étaient utiles à l'examen des questions intersectorielles dans des contextes transfrontières	Début de l'élaboration d'une note d'orientation sur la gestion « de la source à la mer » Promotion d'outils et de publications relatifs aux interactions, notamment de la publication intitulée <i>Méthodologie d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières et enseignements tirés de son application : Synthèse</i> Organisation de la huitième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre

<i>Résultats du programme de travail pour 2022-2024</i>		<i>Domaine d'activité</i>	<i>Principaux résultats concrets de 2023</i>	<i>Principaux produits concrets de 2023</i>
			<p>Sensibilisation à la coopération eau-énergie aux fins de l'atténuation des changements climatiques</p> <p>Sensibilisation aux pratiques mondiales en matière d'allocation des ressources en eau et aux autres pratiques dans les bassins transfrontières</p>	<p>les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes</p> <p>Organisation d'un atelier mondial sur la gestion conjointe de l'eau (environ 200 participants) ; mise en avant de la nécessité de poursuivre l'action dans ce domaine au titre de la Convention</p> <p>Publication du résumé du Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière</p> <p>Contribution à l'organisation de la manifestation organisée par la présidence de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques concernant le rôle de l'eau dans la transition vers une énergie propre</p> <p>Des dialogues sur les politiques nationales ont facilité la coopération intersectorielle et la refonte des politiques de gestion de l'eau dans neuf pays</p> <p>Appui à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières par des dialogues sur les politiques nationales dans quatre bassins</p>
4 : Les bassins transfrontières sont mieux équipés pour s'adapter aux changements climatiques	4 : Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières	Amélioration des connaissances et des compétences dans les pays et les bassins concernés, lesquels sont ainsi mieux à même d'intégrer les questions relatives à l'eau et les avantages de la coopération transfrontière dans les documents et projets relatifs au climat et aux catastrophes aux niveaux mondial et national	<p>Septième réunion du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (une centaine de participants), consacrée aux liens entre la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, les catastrophes, le climat et les écosystèmes</p> <p>Promotion de l'importance de l'eau et des avantages de la coopération transfrontière à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques dans le cadre de manifestations parallèles et dans les décisions relatives à l'objectif mondial en matière d'adaptation et au bilan mondial</p>	
5 : La coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la mise en valeur des bassins sont financées de manière durable	5 : Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins	<p>Renforcement du partenariat avec les principales institutions financières internationales</p> <p>Présentation d'une vue d'ensemble des sources de financement de la coopération dans le domaine des eaux</p>	<p>Organisation du deuxième atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la mise en valeur des bassins, qui a réuni environ 150 participants, parmi lesquels des représentants de quatre institutions financières internationales partenaires et du secteur privé</p>	

Résultats du programme
de travail pour 2022-2024

Domaine d'activité

Principaux résultats concrets de 2023

Principaux produits concrets de 2023

Résultats du programme de travail pour 2022-2024	Domaine d'activité	Principaux résultats concrets de 2023	Principaux produits concrets de 2023
		transfrontières et des activités de gestion	Publication et diffusion de la publication intitulée « Comment accélérer le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins ? Opportunités et défis », disponible en anglais, en espagnol, en français et en russe Organisation de séances thématiques sur le financement avec les partenaires techniques et financiers dans le cadre d'ateliers régionaux et nationaux
6 : Les activités de coopération dans le domaine des eaux transfrontières font l'objet d'un suivi et les partenaires sont encouragés à financer ces activités	6 : Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention	Sensibilisation aux progrès et aux enjeux de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, tant dans le cadre de la Convention qu'au niveau mondial Définition et mise en avant des besoins à satisfaire pour accélérer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières en vue de la réalisation de la cible 6.5 des ODD Promotion de la coordination de l'élaboration des rapports	103 États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ont participé à des webinaires mondiaux sur l'indicateur 6.5.2 des ODD 129 réponses de pays reçues dans le cadre du troisième cycle d'établissement de rapports Sept pays supplémentaires n'ayant jamais établi de rapport au titre de l'indicateur 6.5.2 ont soumis des rapports en 2023
	7 : Partenariats, communication et gestion des connaissances	Communication sur les réseaux sociaux et au moyen de communiqués de presse et de lettres d'information des progrès faits au titre de la Convention Intensification du soutien politique à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières pendant la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, notamment par l'intermédiaire de la Coalition pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières	Diffusion de trois lettres d'information auprès de 2 500 contacts. Audience sur Twitter : 9 189 abonnés (augmentation de 94 % depuis 2021) Compte LinkedIn : 1 870 abonnés (augmentation de 185 % depuis 2021) Compte Facebook : 1 500 abonnés (augmentation de 106 % depuis 2021) La coopération dans le domaine des eaux transfrontières a été mentionnée dans les déclarations faites en séance plénière de plus de 70 pays et la Convention a été mentionnée dans les déclarations officielles d'une vingtaine de pays

II. Difficultés, tendances et enseignements à retenir pour les futurs travaux dans certains domaines d'activité

A. Ouverture de la Convention à une adhésion universelle

9. En 2023, la communauté de la Convention sur l'eau s'est agrandie, grâce à l'adhésion de cinq nouvelles Parties (Gambie, Iraq, Namibie, Nigéria et Panama). Les adhésions marquantes du Panama, de l'Iraq et de la Namibie témoignent de l'importance du rôle joué

par les « champions régionaux » (c'est-à-dire les premières Parties dans leurs régions respectives à adhérer à la Convention), dont l'exemple est suivi par d'autres pays, et de la valeur ajoutée de la Convention.

10. La visibilité de la Convention et l'appui aux processus d'adhésion ont continué à être renforcés grâce à la fourniture de conseils juridiques et de réponses aux questions des pays, ainsi qu'à l'organisation de quatre ateliers nationaux en Afrique et en Amérique latine, ce qui a permis de progresser sur la voie de l'adhésion et de l'application future de la Convention dans plusieurs pays et bassins. Le soutien du secrétariat aux processus d'adhésion est crucial, notamment dans les régions où les progrès sont lents, comme l'Asie.

11. Le renforcement des partenariats et des synergies avec d'autres acteurs, notamment grâce aux partenariats existants avec les institutions financières régionales et mondiales, à l'établissement de nouveaux partenariats avec plusieurs organisations régionales et à une plus grande coordination avec les activités des partenaires, notamment avec les commissions régionales et les bureaux de pays des Nations Unies, ont joué un rôle central en permettant de mieux faire connaître la Convention.

12. Étant donné que la Convention est ouverte à une adhésion universelle, il est de plus en plus nécessaire de soutenir son application par les nouvelles Parties, qui demandent de nombreuses mesures nationales et transfrontières. Même si le soutien à l'application de la Convention par les nouvelles Parties a commencé par l'élaboration de plans d'application et l'organisation de dialogues sur la manière de mobiliser les ressources financières nécessaires, des efforts beaucoup plus importants devront être consentis, principalement par les partenaires techniques et financiers.

13. Le succès de l'atelier de formation entre professionnels sur la manière d'utiliser les deux Conventions mondiales sur l'eau en vue de promouvoir la coopération sur le terrain (Genève, 3 et 4 juillet 2023) montre que l'échange de connaissances entre pairs permet d'accroître les connaissances et les compétences des experts de l'eau, ce qui est nécessaire pour promouvoir les conventions et soutenir leur application.

14. La décision IX/3 de la Réunion des Parties sur les cibles à atteindre pour un financement plus durable et plus prévisible des travaux à mener au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/63/Add.2) a permis de progresser vers un partage plus équitable de la charge financière que représente l'exécution du programme de travail, mais il faut redoubler d'efforts, car le financement actuel de la Convention n'est pas viable, en particulier compte tenu de l'ouverture à l'adhésion universelle de celle-ci.

B. Comité d'application

15. Le Comité d'application a renforcé son rôle de soutien à l'ouverture de la Convention à une adhésion universelle. En outre, il a pris la décision importante de mettre à l'essai son assistance juridique et technique dans un bassin ou un aquifère transfrontière afin de clarifier les aspects procéduraux et juridiques de sa participation potentielle à ce type d'assistance à l'avenir³, et a commencé à fournir un appui concernant le bassin aquifère sénégal-mauritanien.

C. Surveillance, évaluation et échange d'informations dans les bassins transfrontières

16. Le soutien à la surveillance, à l'évaluation et à l'échange d'informations reste un domaine de travail important pour toutes les Parties, qu'elles soient d'adhésion récente ou non. Nombre de Parties, de non-Parties et de partenaires ont pris part au processus d'élaboration de la publication *Bonnes pratiques et enseignements tirés du partage de données transfrontières*, ce qui a mis en lumière les difficultés liées au développement de la surveillance et de l'échange d'informations et de données dans les bassins transfrontières. Ce processus a également montré la nécessité d'échanger des données d'expérience et de

³ ECE/MP.WAT/IC/2022/4, par. 19.

renforcer les capacités concernant la surveillance des eaux souterraines, la gestion conjointe de l'eau, les nouvelles méthodes de surveillance de la qualité de l'eau et de prévention de la pollution, l'utilisation de nouvelles technologies de surveillance et les écosystèmes liés à l'eau.

D. Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières

17. L'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes sert de plus en plus souvent de cadre à l'examen des questions relatives aux interactions transfrontières, en particulier l'interaction entre l'eau et l'énergie. À la huitième réunion de l'Équipe spéciale (Genève, 7 et 8 décembre 2023), le rôle clef de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières aux fins de l'atténuation des changements climatiques est apparu comme un thème majeur, et l'importance des écosystèmes et de la biodiversité dans cette interaction a été soulignée. La nécessité de poursuivre les débats entre les réunions à l'avenir – un besoin difficile à satisfaire – a également été soulignée.

E. Dialogues sur les politiques nationales portant sur la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau

18. La fin, en février 2023, du financement par l'Union européenne des dialogues sur les politiques nationales en Asie centrale a conduit à un recentrage des travaux menés dans la région sur les interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes, en particulier dans le cadre du futur projet financé au titre du Fonds Initiative internationale pour le climat (qui sera exécuté par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la CEE, le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)). Par conséquent, le soutien apporté à l'élaboration de textes de loi, aux questions de qualité de l'eau et à la coopération transfrontière sera moindre.

19. Dans le contexte de la triple crise environnementale et des guerres en cours en Ukraine et au Moyen-Orient, qui menacent l'utilisation et la gestion efficaces des ressources naturelles, l'accent a été mis sur la valeur ajoutée des dialogues sur les politiques nationales, qui ont notamment permis d'améliorer de manière tangible les politiques et la gestion intersectorielles de l'eau. Dans trois pays, le processus d'adhésion à l'Union européenne donne également une impulsion supplémentaire aux dialogues intersectoriels.

F. Adaptation aux changements climatiques

20. Les activités relatives aux changements climatiques menées en 2023 ont montré qu'il importait de nouer des liens étroits entre la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et l'adaptation aux changements climatiques pour combattre la sécheresse et garantir la conservation des zones humides dans les bassins transfrontières. En outre, il est ressorti de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques des efforts progressifs, tels que la communication avec les négociateurs sur le climat, le renforcement des capacités et l'établissement de mécanismes de coordination intersectorielle entre les acteurs de l'eau et ceux du climat, ainsi que la participation des acteurs de l'eau aux manifestations nationales, régionales et mondiales relatives au climat et leur contribution à l'élaboration des documents de la Convention-cadre, permettent d'intégrer l'eau et la coopération dans les décisions relatives au climat, telles que celles concernant l'objectif mondial en matière d'adaptation et le bilan mondial.

G. Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins

21. Pour les pays, les organismes de bassins fluviaux et les partenaires financiers et techniques, la Convention est un cadre important leur permettant de déterminer des moyens de mobiliser davantage de fonds nationaux et internationaux pour faire progresser la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Bien que les représentants du secteur privé s'intéressent de plus en plus à cette question, il est nécessaire d'améliorer la compréhension mutuelle et d'établir davantage de liens entre les pays, les organismes de bassins fluviaux et les sources de financement privées.

H. Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

22. Comme le processus d'établissement des rapports était bien établi dans de nombreux pays au moment du troisième cycle d'établissement des rapports, les rapports nationaux sur l'indicateur 6.5.2 se sont améliorés dans une certaine mesure. Plusieurs États ont redoublé d'efforts pour coordonner leurs contributions avec celles de leurs voisins et pour communiquer, par l'intermédiaire des organismes de bassins fluviaux, des données cohérentes sur les bassins. Plusieurs pays ont soumis un rapport pour la première fois. Les organisations régionales et les équipes de pays des Nations Unies ont joué un rôle important en promouvant et en appuyant le troisième cycle d'établissement de rapports. La collaboration au plus haut niveau a également permis de débloquer des situations difficiles.

23. Il ressort du troisième cycle d'établissement de rapports que les activités de renforcement des capacités demeurent nécessaires, compte tenu du taux de renouvellement des points focaux de l'indicateur 6.5.2, des changements de responsabilité en matière d'établissement de rapports et des évolutions sur le plan politique.

24. La validation des rapports nationaux reste pour les organismes responsables, à savoir la CEE et l'UNESCO, un enjeu important nécessitant des efforts plus concertés en matière de renforcement des capacités, ainsi que la mise en place d'un système d'établissement de rapports en ligne, le but étant d'économiser les heures de travail actuellement consacrées à l'examen et à la validation des rapports. Il est bon que les pays fassent preuve d'une forte détermination à soumettre des données de qualité.

I. Contribution aux processus mondiaux

25. Le secrétariat a contribué à de nombreuses manifestations mondiales visant à promouvoir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la Convention ; il a fait des efforts considérables dans ce sens, ce qui a permis de mieux faire connaître et de rendre plus visible la Convention et de susciter de nouvelles adhésions.

III. Domaines de travail et activités

A. Activités du Bureau

26. Le Bureau, dirigé par son Président, M. Harry Liiv (Estonie), a tenu sa trente-quatrième réunion selon des modalités hybrides (Genève, 22 juin 2023), ainsi que plusieurs conférences téléphoniques. Il a examiné les informations relatives à l'exécution du programme de travail, ainsi qu'à l'avenir de la Convention, notamment s'agissant de la création d'un mécanisme de financement plus durable et plus prévisible, et a joué un rôle central dans l'ouverture de la Convention à une adhésion universelle.

27. Les membres du Bureau ont soutenu la promotion de la Convention et l'application de sa Stratégie de mise en œuvre au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2), contribué aux manifestations nationales, régionales et mondiales destinées à promouvoir cet instrument, notamment grâce à des activités de jumelage, pris des mesures pour appliquer

certaines éléments de la Stratégie, y compris l'établissement de partenariats, et levé des fonds supplémentaires aux fins de l'exécution d'activités au titre de la Convention.

B. Domaine d'activité 1 : sensibilisation et adhésion à la Convention, et application des principes de la Convention fondée sur les effets positifs de la coopération

1.1 Renforcement des capacités d'application de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion

28. Sur demande, le secrétariat a fourni des conseils et des orientations techniques et juridiques à divers processus nationaux d'adhésion, en étroite collaboration avec des partenaires régionaux et locaux, permettant ainsi à plusieurs pays de progresser vers l'adhésion.

29. Le Nigéria a adhéré à la Convention le 22 mars 2023, et la Gambie, le 17 juillet 2023. En avril 2023, le Conseil des ministres de la Sierra Leone a validé une loi sur l'adhésion à la Convention qui doit encore être approuvée par le Parlement. Un atelier national consacré aux avantages de l'adhésion (Niamey, 2 et 3 mars 2023) a permis de mieux faire connaître la Convention et de renforcer les capacités du Niger à adhérer à cet instrument et à l'appliquer. Plusieurs autres pays, parmi lesquels le Bénin, le Burkina Faso, le Congo et la Mauritanie ont également accompli des progrès considérables sur la voie de l'adhésion ou ont lancé des initiatives nationales pour étudier les avantages de l'adhésion.

30. Le secrétariat et la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont organisé conjointement avec le Partenariat mondial pour l'eau en Afrique de l'Ouest un atelier régional relatif à la Convention sur l'eau à l'intention des États membres de l'UEMOA (Ouagadougou, 3-5 mai 2023) afin de faire connaître la Convention aux huit États membres de l'Union. À cette occasion, les participants ont lancé l'Appel de Ouagadougou, dans lequel tous les États membres sont invités à accélérer le processus d'adhésion aux deux conventions internationales. Le secrétariat a également contribué à d'autres manifestations régionales organisées par des partenaires, notamment à la neuvième session du Forum régional africain pour le développement durable (Niamey (modalités hybrides), 28 février-2 mars 2023).

31. La Namibie a adhéré à la Convention le 8 juin 2023. Au Botswana, une réunion de lancement destinée à favoriser l'engagement des parties prenantes en matière d'adhésion et un atelier national ont été organisés (Gaborone, respectivement le 22 mai et les 25 et 26 octobre 2023) aux fins de l'examen des avantages de l'adhésion. Par la suite, une feuille de route pour l'adhésion a été élaborée. Le Zimbabwe a officiellement exprimé son intérêt pour l'adhésion. Plusieurs autres pays, tels que le Botswana, la Somalie et le Soudan du Sud ont eux aussi exprimé leur intérêt et ont engagé des initiatives nationales en vue d'étudier les avantages de l'adhésion.

32. L'Iraq a adhéré à la Convention le 24 mars 2023, et le secrétariat a contribué activement à la troisième Conférence internationale sur l'eau de Bagdad (6 et 7 mai 2023).

33. Le Panama a adhéré à la Convention le 6 juillet 2023. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, plusieurs activités menées tant au niveau régional que national ont permis de maintenir l'intérêt pour la Convention. Le secrétariat a contribué à un atelier sur les accords internationaux relatifs à l'eau au Paraguay (Asunción, 2 mars 2023), organisé conjointement par les ministères des affaires étrangères et de l'environnement et du développement durable et avec le soutien d'Itaipu Binacional, et a participé à l'organisation d'un atelier sur les priorités nationales et les avantages de l'adhésion en Uruguay (Montevideo, 31 octobre 2023) avec le Ministère de l'environnement. El Salvador s'est également penché sur l'adhésion lors d'une réunion nationale sur le réseau et l'observatoire régionaux pour la durabilité des ressources en eau, organisée par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (San Salvador, 6 et 7 septembre 2023). Des progrès considérables ont été accomplis au Costa Rica, où le Ministère des affaires étrangères a organisé une consultation sur la Convention (San José, 5 octobre 2023) et prévu la tenue, en 2024, d'un atelier consacré à l'adhésion. En outre, le secrétariat a contribué au

renforcement des capacités régionales en matière d'hydrodiplomatie dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre de cours organisés par la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau au Guatemala (Antigua, 15-19 mai 2023) et en République dominicaine (La Romana, 26-29 septembre 2023) en collaboration avec la Commission binationale conjointe dominico-haïtienne.

34. En Asie, les progrès vers l'adhésion restent lents ; toutefois, un plus grand nombre de mesures ont été prises en ce sens, notamment dans le cadre des préparatifs du dixième Forum mondial de l'eau (Bali (Indonésie), 18-24 mai 2024). En Asie du Sud-Est, le secrétariat a présenté des informations sur l'établissement de rapports relatifs à la Convention sur l'eau et à l'indicateur 6.5.2 des ODD dans le bassin du Mékong lors de plusieurs réunions du quatrième sommet de la Commission du Mékong sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières (Vientiane, 2-5 avril 2023). Pour soutenir le processus sous-régional du Forum mondial de l'eau 2024, le secrétariat s'est associé à la section Asie du Sud-Est du Partenariat mondial pour l'eau et à d'autres organismes pour organiser une conférence régionale sur la sécurité de l'approvisionnement en eau et la gestion internationale des ressources en eau en Asie du Sud-Est (Bali (Indonésie), 10 et 11 octobre 2023) axée sur les enjeux de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Pour l'Asie du Sud, le secrétariat a contribué à un cours de formation sur le droit international de l'eau et à des séminaires en ligne sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, en partenariat avec la section Asie de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes.

35. À la demande de nouvelles Parties, le secrétariat a également appuyé l'application de la Convention en contribuant à l'élaboration de plans nationaux d'application, en examinant ces plans et en fournissant des conseils techniques à cet égard, ainsi qu'en organisant des réunions consacrées aux moyens de mobiliser des ressources financières aux fins de l'exécution de ces plans. Un atelier national a été organisé à Lomé (5 et 6 juin 2023) pour valider le plan national togolais d'application de la Convention, et le secrétariat a organisé, en collaboration avec des partenaires, la première réunion du Comité interministériel iraquien chargé de l'application de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Bagdad, 8 mai 2023).

36. Le secrétariat a organisé l'atelier de formation entre professionnels sur la manière d'utiliser les deux Conventions mondiales sur l'eau en vue de promouvoir la coopération sur le terrain (Genève, 3 et 4 juillet 2023), contribuant ainsi à l'élargissement de la communauté des professionnels ayant une bonne connaissance des conventions et la capacité de promouvoir l'adhésion à ces instruments et leur application.

37. En 2023, le secrétariat de la Convention sur l'eau a facilité l'élaboration de deux initiatives de jumelage initiales, l'une entre la Finlande et la Namibie, et l'autre entre le Ghana, la Hongrie et la Zambie. Ces initiatives visent à permettre l'échange de données d'expérience et d'enseignements concrets entre les Parties ayant acquis de l'expérience et les nouvelles Parties.

1.2 Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes communs

38. En 2023, l'atelier mondial relatif à l'élaboration d'accords et d'autres arrangements relatif aux eaux transfrontières, qui visait à faciliter l'élaboration d'accords et la création d'organes conjoints, a été organisé en partenariat avec le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Geneva Water Hub de l'Université de Genève, le Partenariat mondial pour l'eau, le Réseau international des organismes de bassin (RIOB), l'UICN, l'Université de Northumbria (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et la Banque mondiale. Plus d'une centaine de représentants de pays et d'organisations internationales y ont pris part, le but étant d'aider les experts à appliquer le *Guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres arrangements pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières*⁴. Pendant cet atelier innovant et pratique, une simulation de la négociation d'un nouvel accord transfrontière a été réalisée.

⁴ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/68.

39. La CEE a continué de soutenir plusieurs initiatives relatives à la négociation d'accords et à la création de nouveaux organismes de gestion des bassins. En Europe orientale, le secrétariat de la Convention sur l'eau et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont apporté leur soutien à la Commission du Dniestr et aux partenaires concernés dans le cadre de l'élaboration du descriptif de la deuxième phase du projet du FEM pour le Dniestr.

40. En Asie centrale, le secrétariat a aidé la Commission Tchou-Talas à approuver une déclaration commune du Kazakhstan et du Kirghizistan sur le programme d'action stratégique Tchou-Talas, signée le 22 décembre 2023, et à faciliter le financement de l'application de cet instrument, notamment par le FEM.

41. En Afrique de l'Ouest, le secrétariat a continué, en partenariat avec le Geneva Water Hub et le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC), d'appuyer le dialogue régional sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien partagé par la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal. Immédiatement après l'atelier mondial relatif à l'élaboration d'accords et d'autres arrangements relatif aux eaux transfrontières, le secrétariat a organisé une réunion du groupe de travail régional sur les accords pour lancer le processus de négociation d'un accord de coopération concernant le bassin aquifère sénégal-mauritanien (Budapest, 9 et 10 novembre 2023). En Afrique australe, le secrétariat a continué d'appuyer les négociations relatives à l'élaboration d'un accord et à la création d'un organe conjoint sur le fleuve Luapula, partagé par la République démocratique du Congo et la Zambie.

42. En Amérique centrale, le Guide pratique a aidé à élaborer des lignes directrices régionales pour le processus de gestion des eaux transfrontières dirigé par la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement. Ces lignes directrices ont été validées par les ministres de l'environnement d'Amérique centrale en juillet 2023.

43. Parmi les partenaires qui ont contribué à ce domaine d'activité figuraient la Banque africaine de développement (BAfD), l'Agence française de développement (AFD), le Conseil des Ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement/le Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA), la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Geneva Water Hub, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), le Partenariat mondial pour l'eau et ses bureaux régionaux, le Partenariat mondial pour l'eau-Amérique centrale, la Banque interaméricaine de développement (BID), la Commission du bassin du lac Tchad, l'Autorité du bassin du Niger, l'Organisation des États américains (OEA), l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), l'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG), l'OSCE, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale. Le projet intitulé « Promouvoir l'adhésion à la Convention sur l'eau », financé par l'Union européenne, a assuré un appui important aux travaux d'ouverture de la Convention à une adhésion universelle. D'autres donateurs, dont l'Allemagne, l'Estonie, la France, la Hongrie, le Portugal et la Suisse, ont contribué aux activités d'ouverture.

1.3 Comité d'application

44. En 2023, le Comité d'application a aidé le Monténégro et l'Albanie à appliquer les conseils juridiques et techniques⁵ qu'il leur avait fournis dans le cadre de la procédure consultative WAT/IC/AP/1. Deux membres du Comité se sont rendus dans de petites centrales hydroélectriques et ont participé à la deuxième réunion du groupe de travail technique conjoint (Shkodër, Albanie, 25 avril 2023), organisée par l'Albanie et le Monténégro suivant les conseils juridiques et techniques du Comité. Avec le soutien du Comité, les pays ont progressé dans l'élaboration du projet de protocole sur l'échange d'informations.

⁵ Voir ECE/MP.WAT/IC/2021/1, annexe.

45. En février 2023, le Comité a commencé à collecter des informations (WAT/IC/INFO/2) afin de donner suite à une lettre envoyée par des organisations portugaises et espagnoles coopérant au projet visant à reconnecter les cours d'eau ibériques.

46. Depuis novembre 2023, le Comité fournit, à titre expérimental et grâce à la participation de l'un de ses membres, un soutien juridique et technique aux négociations sur l'élaboration d'un accord de coopération sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien.

C. Domaine d'activité 2 : Appui à la surveillance, à l'évaluation et à l'échange d'informations dans les bassins transfrontières

47. Ce domaine d'activité a été axé sur l'élaboration d'une nouvelle publication relative aux bonnes pratiques et aux enseignements tirés de l'échange de données transfrontières. Les participants de la réunion d'experts sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des échanges de données transfrontières (Genève (modalités hybrides), 18 et 19 avril 2023) ont examiné la structure et le texte du projet et ont proposé des idées d'études de cas supplémentaires à y incorporer. Les participants à la dix-huitième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation (Genève, 17 et 18 octobre 2023) ont fourni un retour d'information sur le projet révisé élaboré par le secrétariat en coopération avec les Parties chefs de file, en particulier concernant les messages clefs. Ils ont approuvé le calendrier des travaux visant à établir la version définitive de la publication d'ici la dixième session de la Réunion des Parties (Ljubljana, 23-25 octobre 2024).

48. Les documents d'orientation relatifs à la surveillance et à l'évaluation élaborés au titre de la Convention ont été présentés à l'occasion d'ateliers régionaux, notamment : i) lors de l'atelier sur la surveillance, l'évaluation et le partage de l'information dans les bassins transfrontières en Asie centrale (Astana, 1^{er} et 2 février 2023), organisé par le secrétariat, le Centre international d'évaluation de l'eau et l'Initiative verte pour l'Asie centrale de l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) ; et ii) lors de l'atelier sur le renforcement des dispositifs juridiques et institutionnels en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières et d'échange de données et d'informations (Beyrouth, 30 et 31 mai 2023), organisé en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et l'UNESCO. Ces ateliers ont facilité l'échange de données d'expérience et le recensement des enseignements et des bonnes pratiques à inclure dans la nouvelle publication relative aux bonnes pratiques.

49. La publication *Stratégies actualisées de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières* a été publiée en anglais, en arabe, en français et en russe.

50. Parmi les partenaires de ce domaine d'activité figuraient la GIZ, le Partenariat mondial pour l'eau, l'Agence autrichienne de l'environnement, l'IGRAC, le RIOB, le Centre international d'évaluation de l'eau, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la CESAO, l'UNESCO et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Le Royaume des Pays-Bas a apporté un appui spécialisé aux fins de l'élaboration de publications au titre de ce domaine d'activité.

D. Domaine d'activité 3 : Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion des ressources en eau à tous les niveaux

3.1 Promotion de la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins transfrontières

51. En juin 2023, à la suite de l'atelier mondial sur la gestion « de la source à la mer » (Genève (modalités hybrides), 14-16 décembre 2022), le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a décidé d'élaborer, sous la direction de l'Estonie et de la Slovénie, une note d'orientation sur cette question⁶. L'élaboration de la note d'orientation a commencé ; la première réunion du groupe d'experts chargé de la rédaction doit se tenir début

⁶ ECE/MP.WAT/WG.1/2023/2, par. 62 b).

2024. La note d'orientation pourrait être présentée à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'océan (Nice (France), juin 2025).

52. L'atelier mondial sur le thème « Gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines transfrontières : du niveau national au niveau transfrontière » (Genève (modalités hybrides), 16 et 17 octobre 2023), qui a rassemblé plus de 200 participants, a fourni un espace d'échange et d'apprentissage pratique sur l'application de la gestion conjointe des eaux. Il a été organisé sous la direction de l'Estonie et de la Slovénie, en coopération avec l'UNESCO, la CESAIO, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Institut finlandais de l'environnement (SYKE), l'IGRAC, l'International Association of Hydrogeologists (IAH), le Centre régional de gestion des eaux souterraines en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), l'Université de Buenos Aires et le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du FEM, entre autres organisations.

53. Les conclusions de l'atelier soulignent la nécessité : i) de mieux comprendre et faire connaître les avantages de la gestion conjointe de l'eau, en particulier pour l'adaptation aux changements climatiques ; ii) de passer d'une gestion spontanée à une gestion conjointe planifiée de l'eau ; iii) de créer des conditions favorables à la gestion conjointe de l'eau ; et iv) de créer des cadres pour la gestion conjointe transfrontière. Des mesures et activités de suivi pouvant être mises en œuvre à l'avenir ont été définies dans les cinq domaines suivants : recommandations et orientations ; collecte et diffusion de données sur les meilleures pratiques ; projets de gestion conjointe de l'eau ; renforcement des capacités et échange de données d'expérience aux niveaux mondial et régional ; et appui à la négociation d'accords et arrangements et à l'affectation des ressources.

3.2 Appui aux évaluations et dialogues intersectoriels par l'application de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes

54. Menés en coopération avec la Division de l'énergie durable de la CEE, les travaux thématiques relatifs aux interactions ont été axés sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des effets de ces changements au niveau mondial et au niveau des bassins. Dans le cadre de l'étude des Nations Unies sur l'eau, le secrétariat a contribué à l'organisation de l'atelier technique d'ONU-Eau sur les liens entre l'eau et l'atténuation des changements climatiques en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), l'UNESCO et d'autres organismes (Bonn (Allemagne), 13 juin 2023), ainsi qu'à l'organisation de la manifestation de la présidence de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques consacrée au rôle de l'eau dans la transition vers une énergie propre, en collaboration avec le secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques, l'OMM et d'autres organismes (Doubaï (Émirats arabes unis), 5 décembre 2023). La table ronde consacrée à l'adaptation aux changements climatiques fondée sur une approche axée sur les interactions entre l'énergie et l'eau et sur le développement des énergies durables dans le bassin de la Drina, qui s'est tenue dans le cadre de la Semaine de l'énergie et du climat de Sarajevo (26 septembre 2023), a donné aux participants l'occasion de poursuivre les activités liées aux interactions et de réfléchir à une future action climatique conjointe.

55. Le secrétariat a continué de promouvoir les publications relatives aux domaines d'interactions élaborées au titre de la Convention, telles que la publication intitulée *Méthode d'évaluation des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières et enseignements tirés de son application : synthèse*⁷, la brochure connexe intitulée *Méthode d'évaluation des interactions transfrontières*⁸ et les publications intitulées *Solutions et investissements fondés sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : Synthèse des expériences acquises dans des bassins transfrontières*⁹ et *Towards sustainable renewable energy investment and deployment: Trade-offs and opportunities with water resources and the environment*¹⁰.

⁷ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/55.

⁸ ECE/MP.WAT/NONE/18.

⁹ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/66.

¹⁰ ECE/ENERGY/127.

56. La huitième réunion de l'Équipe spéciale des interactions entre les domaines de l'eau, de l'alimentation, de l'énergie et des écosystèmes, présidée par la Finlande, a marqué dix ans de travaux concernant les interactions menés au titre de la Convention. Les participants se sont penchés sur les questions suivantes : le financement de solutions intersectorielles par des investissements apportant des avantages divers et provenant de sources multiples ; la contribution à la transition énergétique de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières ; la prise en compte des interactions dans les processus mondiaux de coopération en matière de climat et d'environnement ; et l'allocation des ressources en eau dans les contextes transfrontières.

57. La coopération avec la Division de l'énergie durable de la CEE s'est poursuivie et était axée sur la région de la CEE. Le secrétariat a contribué aux débats relatifs à la raréfaction de l'eau tenus à la dixième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable (Genève, 11 et 12 septembre 2023) et a participé à l'organisation d'une séance consacrée aux interactions entre l'eau et l'énergie et à la résilience des systèmes énergétiques lors du troisième Forum sur l'énergie d'Almaty (6-8 novembre 2023). L'eau a occupé une place importante à la vingt-sixième session du Groupe de travail sur l'eau, l'énergie et l'environnement du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (Almaty (modalités hybrides) (Kazakhstan), 7 novembre 2023).

58. Le secrétariat a contribué à plusieurs réunions dans le cadre des préparatifs du projet quinquennal relatif aux mécanismes régionaux pour une transformation à faible émission de carbone et résiliente aux changements climatiques des interactions entre l'énergie, l'eau et la terre en Asie centrale, projet dont l'exécution commencera en 2024 et qui sera financé par l'Initiative internationale pour le climat et exécuté par l'OCDE, la CEE, le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale, la BERD et la FAO.

59. Parmi les partenaires figuraient l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), la section Méditerranée du Partenariat mondial pour l'eau, la Division de l'énergie durable de la CEE, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'OCDE, la FAO, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'OMM et le secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques.

3.3 Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière

60. En 2023, le Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière¹¹ a été promu lors d'ateliers nationaux et régionaux (manifestation nationale au Botswana et conférence régionale sur la sécurité de l'approvisionnement en l'eau et la gestion intégrée des ressources en eau en Asie du Sud-Est). Il a également été au cœur de différentes initiatives de jumelage et a été mis en avant dans le cadre de divers séminaires en ligne.

61. Le résumé du Manuel sur la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière¹², élaboré et présenté au Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau en juin 2023 et publié en décembre 2023, contient les principales informations figurant dans le Manuel adopté à la neuvième réunion des Parties à la Convention sur l'eau en 2021 et porte sur les pratiques d'allocation transfrontière de l'eau au niveau mondial. Il comprend de nouveaux exemples pratiques concernant la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière, notamment en Asie centrale et en Afrique australe. Plus court et plus ciblé que le Manuel, ce document pratique est destiné aux responsables et aux décideurs. Il a été élaboré à partir du Manuel pour donner un aperçu des éléments clefs, des cadres et des modalités à prendre en compte pour la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière, et tient compte des particularités propres à chaque contexte.

62. Parmi les partenaires figuraient l'Institut finlandais de l'environnement (SYKE), l'Université d'État de l'Oregon (États-Unis d'Amérique), l'IHE Delft Institute for Water Education (Royaume des Pays-Bas), le Centre international d'évaluation de l'eau et l'OCDE.

¹¹ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/64.

¹² Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/71.

3.4 Appui aux Dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau

63. En 2023, la CEE a continué à mener des dialogues sur les politiques nationales dans neuf pays d'Europe de l'Est (République de Moldova et Ukraine), du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan et Tadjikistan). Des réunions annuelles multipartites ont été organisées dans des pays cibles et des trains de mesures ont été mis en œuvre à l'appui de divers aspects de la réforme et de la gestion du secteur de l'eau. Les réunions organisées au titre des dialogues sur les politiques nationales ont facilité les débats intersectoriels sur diverses questions, comme la législation nationale, l'évaluation intersectorielle de la réforme de l'eau, l'eau et la santé, l'eau et l'agriculture, les instruments économiques et les investissements dans le secteur de l'eau, la coopération transfrontière – conformément aux normes de l'ONU et de l'Union européenne. Ces trains de mesures comprennent l'élaboration d'une législation secondaire au titre de la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne¹³ (à l'appui d'une nouvelle loi sur l'eau en Géorgie) et de lois sur les instruments économiques (Kirghizistan), l'application des plans de gestion de district hydrographique (Ukraine), la mise à jour des objectifs dans le cadre du Protocole sur l'eau et la santé (République de Moldova), la coopération transfrontière (pays du Partenariat oriental), la révision des normes relatives aux eaux usées (Ouzbékistan), l'élaboration d'une vue d'ensemble des investissements sectoriels (Arménie), et l'élaboration et la promotion de concepts d'investissement (Kazakhstan, Kirghizistan et Tadjikistan).

64. Des ateliers thématiques sur les solutions fondées sur la nature ont été organisés en Azerbaïdjan, en République de Moldova et en Ukraine.

65. Les dialogues sur les politiques nationales ont également facilité les débats sur les résultats communiqués dans les rapports concernant l'indicateur 6.5.2 des ODD et leur utilisation aux fins du développement de la coopération transfrontière. Il est ressorti d'un atelier tenu en octobre 2023 pour les pays du Partenariat oriental que l'Arménie et la Géorgie devraient continuer à mener des activités conjointes de surveillance dans le bassin du Khrami/Debed, et que l'Azerbaïdjan et la Géorgie devraient poursuivre leur coopération dans le bassin de l'Alazani.

66. En octobre 2023, le secrétariat a facilité la signature d'une déclaration trilatérale sur la coopération dans le bassin de la Prout par les ministres de l'environnement de la République de Moldova, de la Roumanie et de l'Ukraine.

67. Jusqu'en février 2023, des activités ont continué à être menées dans neuf pays au titre des dialogues sur les politiques nationales et, dès mars 2023, en raison de l'arrêt du financement par l'Union européenne des activités en Asie centrale, l'accent a été mis uniquement sur cinq pays d'Europe orientale et du Caucase, les travaux étant réalisés dans le cadre du programme de l'Union européenne relatif aux ressources en eau et aux données environnementales (EU4Environment) (janvier 2022-juin 2024). Dans les pays du Partenariat oriental, la CEE a travaillé en étroite collaboration avec d'autres partenaires d'exécution, à savoir l'OCDE, l'Université de Buenos Aires, l'Agence autrichienne pour le développement et l'Office international de l'eau (OiEau) (France).

68. La CEE a communiqué des données d'expérience concernant les dialogues sur les politiques nationales dans des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale lors d'une réunion de haut niveau en ligne de l'équipe spéciale iraquienne chargée de la question de l'eau (24 octobre 2023) et a contribué à l'élaboration d'une note de cadrage sur les avantages pour l'Iraq que peuvent procurer les dialogues sur les politiques nationales et les défis qu'ils peuvent poser.

¹³ Voir <https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2000/60/oj?locale=fr>.

E. Domaine d'activité 4 : Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

4.1 Appui à l'élaboration de stratégies d'adaptation transfrontières et à la mise en œuvre de mesures prioritaires

69. En 2023, les travaux menés au titre de la Convention ont permis de renforcer les capacités grâce à l'échange de données d'expérience et au partage de connaissances, contribuant ainsi aux processus stratégiques mondiaux sur le climat et les catastrophes et aux projets sur le terrain.

70. La septième réunion du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (Genève (modalités hybrides), 26 et 27 mai 2023) a été consacrée aux meilleures pratiques en matière de gestion de la sécheresse et d'adaptation des zones humides aux changements climatiques dans les bassins transfrontières, ainsi qu'aux possibilités et aux exemples d'intégration de l'eau et de la coopération transfrontière dans les processus mondiaux relatifs à l'eau, à l'environnement, au climat et à la biodiversité, tels que la Convention-cadre sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique, la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Des représentants de toutes ces conventions ont pris la parole à cette occasion.

71. Les travaux menés dans ce domaine ont contribué à la prise en compte de l'eau et de la coopération transfrontière dans les processus mondiaux, notamment dans les décisions relatives à l'objectif mondial en matière d'adaptation et aux résultats du premier bilan mondial de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, qui soulignent le rôle essentiel des écosystèmes liés à l'eau dans l'adaptation et les avantages de la coopération transfrontière dans l'atténuation des effets des changements climatiques.

72. Le secrétariat a contribué à l'organisation de plusieurs manifestations dans le cadre de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques, à savoir les réunions de la présidence consacrées au rôle de l'eau dans la transition vers une énergie propre et à l'eau au service de la paix et de la sécurité (des risques et à la résilience) (10 décembre), la Journée thématique sur la paix, la sécurité et la santé au Pavillon de l'eau (6 décembre) et plusieurs manifestations parallèles, notamment celles qui ont porté sur la restauration et la conservation des zones humides en vue de la lutte contre la raréfaction de l'eau dans les bassins transfrontières (10 décembre 2023) et sur l'amélioration de la résilience climatique grâce à la coopération transfrontière (10 décembre 2023) (organisées conjointement, respectivement, avec l'Azerbaïdjan, la Slovaquie et la Convention de Ramsar et le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, la GIZ et l'AMCOW).

73. Le secrétariat a contribué aux réunions du Comité de l'adaptation de la Convention-cadre sur les changements climatiques ; à des ateliers organisés au titre du programme de travail Glasgow-Charm el-Cheikh sur l'objectif mondial en matière d'adaptation, et à des activités menées dans le cadre de la Coalition sur l'eau et le climat et du Groupe d'experts d'ONU-eau sur l'eau et les changements climatiques.

4.2 Appui aux bassins transfrontières en matière de financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques

74. Les activités menées en 2023 avaient notamment trait au renforcement des capacités en vue du financement de l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières grâce à l'organisation des manifestations parallèles de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques mentionnés ci-dessus.

75. Les partenaires comprenaient le Fonds d'adaptation, l'Alliance for Global Water Adaptation, la Convention sur la diversité biologique, la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement (BEI), le FEM, le Fonds vert pour le climat, le RIOB, l'Institut

international de gestion de l'eau, l'OSCE, l'Institut international de l'eau à Stockholm, le PNUD, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, la CCNUCC, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, la Banque mondiale, l'OMM, le Zoï Environment Network et plusieurs organismes conjoints.

F. Domaine d'activité 5 : Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins

76. La note d'information sur les moyens d'accélérer le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins¹⁴, qui vise à mettre en évidence les principales questions que les décideurs et les responsables de la gestion et du financement de l'eau doivent prendre en considération pour accélérer l'affectation des ressources financières à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et à la mise en valeur des bassins, a été publié et diffusé en anglais, en espagnol, en français et en russe.

77. Le secrétariat a organisé des réunions consacrées au financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et à la mise en valeur des bassins lors de l'atelier régional sur la Convention sur l'eau à l'intention de l'UEMOA (Ouagadougou, 3-5 mai 2023) et lors d'un atelier national de validation du plan togolais d'application de la Convention sur l'eau (Lomé, 5 et 6 juin 2023). Certains partenaires techniques et financiers ont fait part de leurs priorités et de l'aide qu'ils pourraient apporter aux pays, et ont ainsi contribué à la création d'un forum qui permettra de mieux comprendre comment faire correspondre les besoins et les possibilités de financement.

78. Le secrétariat a organisé l'atelier mondial sur le financement de la mise en valeur des eaux et des bassins transfrontières (Genève (modalités hybrides), 5 et 6 décembre 2023), sous la direction de la Suisse et du Royaume des Pays-Bas, en coopération avec la Banque asiatique de développement (BAsD), le FEM, le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du FEM, la BID, l'OCDE, le Sénégal, le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et la Banque mondiale. L'atelier a rassemblé plus de 150 participants. Pour la première fois, un dialogue a été engagé avec des représentants du secteur financier privé (par exemple Skandinaviska Enskilda Banken AB (SEB) et la Fondation Prince Albert II de Monaco) et des organisations travaillant avec le secteur privé (CDP et l'initiative de collaboration du PNUE avec le secteur financier) sur la manière dont la question de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières pourrait être davantage prise en compte et intégrée dans leurs travaux et leurs méthodes de financement. Des méthodes de financement innovantes, telles que l'initiative relative au financement de la paix bleue, ont été examinées. Les marchés ont permis aux pays, aux organismes de bassins fluviaux et aux partenaires financiers d'échanger sur les mécanismes de financement existants et l'accès à ces mécanismes. Un document final a été publié en anglais, en espagnol, en français et en russe.

79. Les partenaires étaient les suivants : BAfD, AFD, GIZBAsD, BEI, FEM, Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du FEM, BID, OCDE, FENU et Banque mondiale.

G. Domaine d'activité 6 : Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

6.1 Fourniture d'un appui pour l'établissement des rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et des rapports établis au titre de la Convention

80. Le troisième cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des ODD et au titre de la Convention (pour les Parties) a été organisé en 2023, en collaboration avec l'UNESCO. En mars 2023, les organismes coresponsables ont invité 159 pays à participer à ce cycle et ont élaboré un document intitulé « Opportunities to coordinate with neighbouring

¹⁴ Publication des Nations Unies, ECE/MP.WAT/72.

countries when completing the SDG indicator 6.5.2 national report »¹⁵ (Possibilités de coordination avec les pays voisins lors de l'élaboration du rapport national sur l'indicateur 6.5.2 des ODD), afin d'encourager les pays à coordonner leurs réponses au niveau des bassins.

81. Plusieurs manifestations ont été organisées pour aider les pays à élaborer leur rapport national et à coordonner les réponses au niveau des bassins :

- Deux webinaires mondiaux sur l'indicateur 6.5.2 des ODD intitulés « Transboundary water cooperation: Supporting countries in preparing national reports for the 3rd reporting exercise, with a focus on coordination » (Coopération dans le domaine des eaux transfrontières : Aider les pays à élaborer les rapports nationaux pour le troisième cycle d'établissement de rapports, en mettant l'accent sur la coordination) (17 et 18 avril 2023), dispensés en anglais, en espagnol, en français et en russe (plus de 300 participants de 103 pays) ;
- Un atelier régional destiné aux pays arabes sur le renforcement des dispositifs juridiques et institutionnels en matière de coopération dans le domaine des eaux transfrontières et d'échange de données (Beyrouth (modalités hybrides), 30 et 31 mai 2023), organisé par la CESAO, la CEE et l'UNESCO (46 participants représentant 14 pays) ;
- Deux webinaires intitulés « Third monitoring exercise on SDG indicator 6.5.2 - How to prepare and benefit from national reporting on transboundary water cooperation » (Troisième cycle de suivi de l'indicateur 6.5.2 de l'ODD – Comment élaborer les rapports nationaux sur la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et en tirer parti) (27 avril et 4 mai 2023), organisés par la CEE, le Programme hydrologique intergouvernemental de l'UNESCO, l'UNESCO-Montevideo et la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau ;
- Un atelier en ligne intitulé « Supporting countries in preparing national reports for the 3rd reporting exercise of SDG indicator 6.5.2 on transboundary water cooperation in Asia Pacific » (Aider les pays à élaborer les rapports nationaux au titre du troisième cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 de l'ODD concernant la coopération dans le domaine des eaux transfrontières dans la région Asie-Pacifique) (8 juin 2023), organisé par la CEE, le Programme hydrologique intergouvernemental de l'UNESCO et l'UNESCO-Djakarta.

82. Des réunions consacrées à l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 se sont tenues dans le cadre de réunions régionales organisées en coopération avec l'UEMOA (3-5 mai et 28 et 29 septembre 2023) et l'Initiative sur la gestion des ressources des aquifères transnationaux en Amérique latine (septembre 2023), lors de la deuxième réunion de consultation des parties prenantes du Forum mondial de l'eau 2024 (Bali (Indonésie), 12 et 13 octobre 2023) et dans le cadre des réunions tenues au titre des dialogues sur les politiques nationales. Outre plusieurs réunions en ligne avec les pays, 60 à 70 réunions entre des représentants des pays et les organismes responsables ont été organisées pendant des réunions intergouvernementales tenues au titre de la Convention, l'objectif étant d'examiner le contenu des rapports nationaux.

83. Grâce à ces efforts et à d'autres activités, 129 pays ont communiqué des réponses lors du troisième cycle d'établissement de rapports, parmi lesquels sept pays répondaient pour la première fois. En leur qualité d'organismes coresponsables, la CEE et l'UNESCO se sont employés pendant la majeure partie du second semestre de l'année à examiner les 129 réponses reçues en échangeant avec les pays et en les consultant fréquemment aux fins de la validation des valeurs nationales de l'indicateur 6.5.2 de l'ODD.

6.2 Promotion de l'utilisation des rapports en vue du renforcement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

84. L'indicateur 6.5.2 étant le seul indicateur des ODD qui porte sur les questions transfrontières, il reste un bon moyen d'encourager les pays à coopérer. Le troisième cycle

¹⁵ Voir https://unece.org/sites/default/files/2023-03/Coordination_document_SDG_Indicator_652_EN.pdf.

de suivi a montré que les pays mettaient à profit le cycle d'établissement de rapports pour examiner les questions relatives aux eaux transfrontières et les bases de connaissances et apporter des améliorations, par exemple concernant les aquifères au niveau national, ou pour entamer des débats en vue de conclure des accords de coopération à long terme avec leurs voisins.

85. Les données relatives à l'indicateur 6.5.2 ont alimenté des processus liés au Programme 2030, tels que : la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 ; le forum politique de haut niveau pour le développement durable tenu en 2023 ; la Semaine mondiale de l'eau 2023 ; la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques ; et des activités menées au titre de la Convention. Les organismes coresponsables ont également fourni des informations sur l'indicateur 6.5.2 aux fins de l'élaboration de la publication « Blueprint for Acceleration: Sustainable Development Goal 6 Synthesis Report on Water and Sanitation 2023 »¹⁶.

86. Des réunions visant à promouvoir la coordination dans le cadre du processus d'élaboration des rapports nationaux et à encourager les activités de suivi fondées sur les informations figurant dans les rapports se sont tenues dans les pays partageant le bassin aquifère sénégal-mauritanien (Genève, 18 octobre 2023) et avec l'Arménie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, la République de Moldova et l'Ukraine (Genève, 19 octobre 2023).

87. Parmi les partenaires du domaine d'activité figuraient la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau, la CEA, la CESAO, la CEPALC, le Partenariat mondial pour l'eau, le Partenariat mondial pour l'eau en Asie du Sud-Est, le Centre de collaboration sur l'eau et l'environnement du PNUE et de l'Institut hydraulique danois (DHI), l'UNESCO, ONU-Eau et tous les organismes de l'initiative pour le suivi intégré de l'ODD 6, ainsi que les équipes de pays des Nations Unies.

H. Domaine d'activité 7 : Partenariats, communication et gestion des connaissances

7.1 Coopération avec ONU-Eau, les partenaires mondiaux et régionaux et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement

88. Le secrétariat s'est beaucoup investi dans la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, notamment dans le processus de préparation, afin d'appeler l'attention des responsables politiques sur l'importance de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la Convention. Il a codirigé la rédaction du document de réflexion du dialogue interactif 4 sur le thème « L'eau pour la coopération », a contribué à l'organisation de plusieurs manifestations parallèles auxquelles ont participé des représentants de haut niveau et est intervenu lors de nombreuses réunions tenues pendant la Conférence.

89. La Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023 a accru la visibilité de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, plus de 70 pays y ayant fait référence dans des déclarations faites en séance plénière et ayant souligné l'importance de la Convention (près de 20 références). Le Nigéria et l'Iraq sont devenus Parties à la Convention en soumettant leurs instruments d'adhésion au cours de la Conférence. En coopération avec des Parties chefs de file et des partenaires, le secrétariat a soumis au Programme d'action sur l'eau un engagement ambitieux consistant à accélérer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières grâce à une augmentation du nombre d'adhésions à la Convention sur l'eau et au renforcement de l'application de cet instrument. En outre, plusieurs autres pays et organisations ont pris des engagements relatifs à la Convention au titre du Programme d'action sur l'eau.

90. Le secrétariat a également contribué au forum politique de haut niveau pour le développement durable, au cours duquel l'ODD 6 a été examiné, notamment en organisant le 29 mars une réunion préparatoire régionale dans le cadre du Forum régional pour le développement durable de la région de la CEE.

¹⁶ Voir www.unwater.org/publications/sdg-6-synthesis-report-2023.

91. Le secrétariat a continué à jouer un rôle actif dans la Coalition pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, lancée avant la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, en organisant des réunions et en contribuant à ses activités.

92. Le secrétariat a continué à codiriger les groupes d'experts d'ONU-Eau sur l'eau et les changements climatiques et sur les eaux transfrontières, contribuant ainsi aux efforts de coopération interinstitutions d'ONU-Eau. En outre, la Journée mondiale de l'eau 2024 ayant pour thème « L'eau pour la paix », il a été demandé à la CEE de diriger le groupe de travail chargé des préparatifs en collaboration avec l'UNESCO, sous l'égide d'ONU-Eau. En outre, le secrétariat a organisé plusieurs réunions dans le cadre de la Semaine mondiale de l'eau (Stockholm, 21 août 2023), notamment une réunion hybride sur la promotion de l'innovation dans le domaine de la coopération transfrontière grâce aux outils de la Convention sur l'eau, avec la Finlande, la Hongrie, la Suisse, le Centre international d'évaluation de l'eau, l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) et le Partenariat mondial pour l'eau, et a contribué aux préparatifs du dixième Forum mondial de l'eau.

93. Conformément à la décision IX/5 sur les partenariats pour la mise en œuvre mondiale de la Convention sur l'eau (ECE/MP.WAT/63/Add.2), la coopération s'est poursuivie avec de nombreux partenaires aux niveaux mondial et régional, tels que les communautés et les commissions économiques régionales et les institutions financières internationales. L'accent a été mis sur le renforcement de la coopération avec ces dernières, à savoir le FEM et la Banque mondiale. Un partenariat plus solide a été mis en place avec l'Union interparlementaire (UIP) grâce à la participation de celle-ci à la dix-huitième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau et à la contribution de la CEE à la réunion parlementaire de l'UIP sur la science au service de la paix consacrée au thème de la sécurité et de l'insécurité hydriques et de la reconstruction d'une coexistence pacifique grâce à la science (Quy Nhon (Viet Nam), 11-13 septembre 2023). La coopération avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies s'est révélée importante pour aider les pays dans le processus d'adhésion et accompagner les nouvelles Parties pour ce qui est de l'application de la Convention.

7.2 Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

94. Les préparatifs de l'atelier international sur le renforcement des capacités de prévention, de préparation et d'intervention dans les situations de pollution accidentelle de l'eau par des installations de stockage des résidus miniers ont commencé (Bratislava (modalités hybrides), 23 et 24 avril 2024). Le secrétariat a soutenu l'élaboration d'une note de cadrage relative à un projet pilote axé sur le renforcement des capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et de prévention de la pollution accidentelle par des installations de stockage de résidus miniers dans le cadre du prochain projet du FEM sur le Dniestr.

7.3 Communication et gestion des connaissances

95. En 2023, le secrétariat a diffusé des informations sur les activités menées au titre de la Convention, notamment dans le bulletin d'information de la Convention sur l'eau et de son Protocole sur l'eau et la santé et dans de nombreux communiqués de presse et articles publiés sur le site Web de la CEE. Toutes les publications élaborées en 2023 au titre de la Convention ont été promues et diffusées à l'occasion de manifestations.

96. Des actualités concernant les activités menées au titre de la Convention ont été régulièrement diffusées sur les médias sociaux, Twitter (@UNECE_Water), Facebook (@UNECEWater) et LinkedIn¹⁷, suscitant l'intérêt d'un nombre croissant d'abonnés.

¹⁷ Disponible à l'adresse suivante : www.linkedin.com/company/water-convention-protocol-on-water-health.